

SyS/LSL

---

## MARCHÉ COUVERT MUNICIPAL

---

Au vu de l'évolution de la fréquentation depuis ces dernières semaines, les mesures initialement mises en place dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 peuvent difficilement être maintenues à l'approche de la saison estivale.

Il a été par conséquent décidé d'adapter le dispositif afin de faciliter la circulation à l'intérieur du marché tout en garantissant la sécurité de chacun.

À partir du vendredi 19 juin 2020, les dispositions relatives au sens de circulation obligatoire et à l'entrée et la sortie uniques seront levées.

Le nouveau dispositif ne pouvant plus garantir la distanciation physique, **le port du masque devient obligatoire pour tous** (commerçants et clientèle), jusqu'à nouvel ordre.

Les mesures d'hygiène et en particulier les gestes barrières rappelés dans les affiches apposées sur place devront être observés.

À cet effet, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition par la Mairie à différents points du marché.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans l'observation du nouveau dispositif. Il y va de la santé de tous.



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



Chantal LESCORCE